

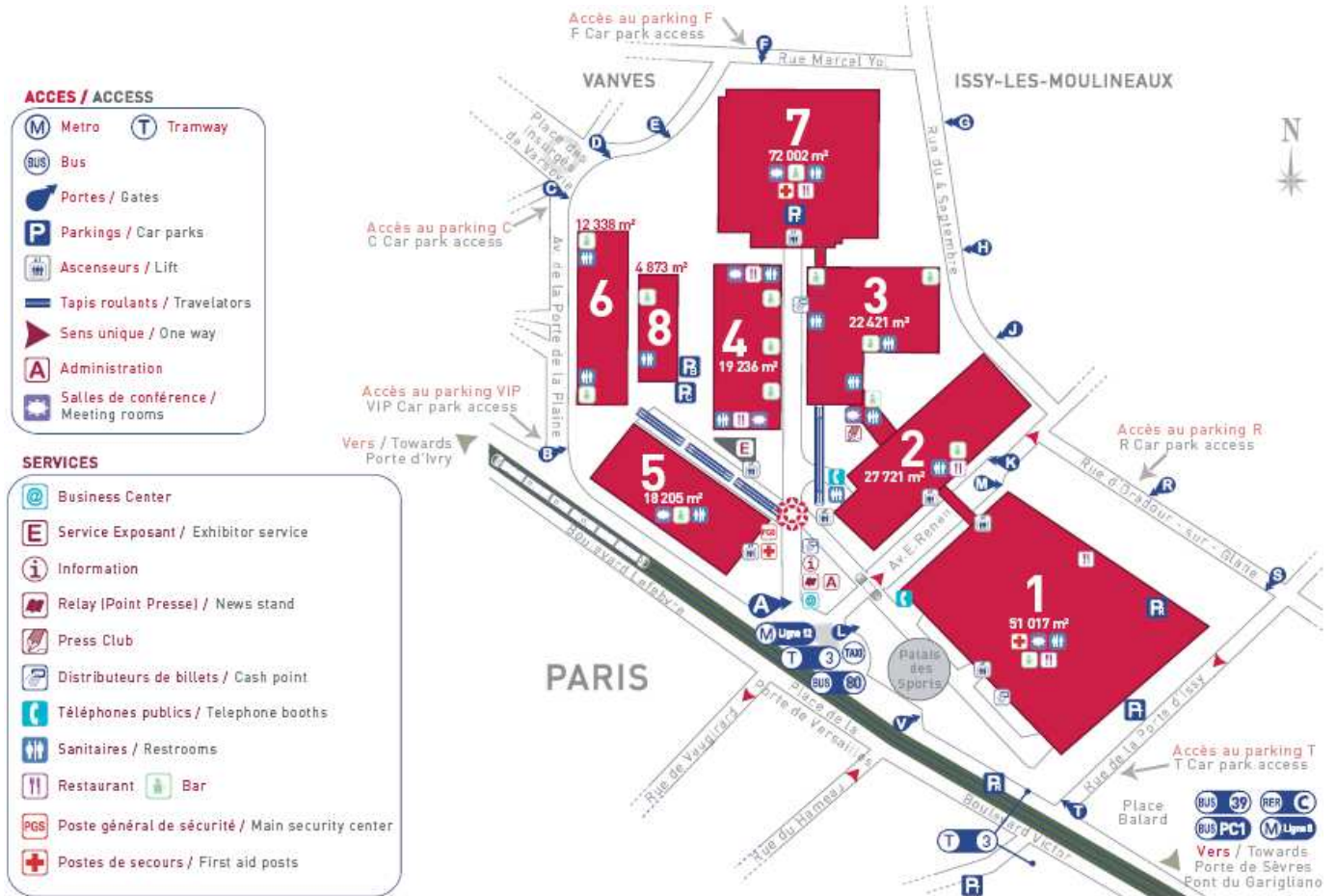
SALON
**RETRO
MOBILE**
AUTO · MOTO · PASSION

Conditions d'Accès
Montage - Ouverture - Démontage



Conditions d'accès

⇒ Plan du site



⇒ Par les transports en communs

Métro :

- Ligne 12, station Porte de Versailles
- Ligne 8, station Balard

Bus :

- Ligne 39, Porte de la Plaine
- Ligne 42, Balard
- Ligne 80, Porte de Versailles

Tramway :

- Ligne T2, station Porte de Versailles
- Ligne T3, station, Porte de Versailles

⇒ Par la route

- Depuis les autoroutes A1, A4, A6, A10, A15 : prendre direction Paris, accès par le périphérique Sud, sortie Porte de Versailles.
- Depuis les autoroutes A3, A13, A14 : prendre direction Paris, accès par le périphérique Sud, sortie Porte de Versailles.

Montage - Ouverture - Démontage

MONTAGE

⇒ Mise à disposition des emplacements

- **Le hall 1 sera accessible aux exposants ayant un stand nu et à leurs installateurs** tous les jours entre le samedi 1er février 2014 (14h) et le mardi 4 février 2014 (24h). **Pour les stands équipés**, la livraison des stands sera effectuée le lundi 3 février 2014 à partir de 14h00.
- **L'évacuation des marchandises et des emballages vides** devra être terminée le mardi 4 février 2014 à minuit. Dans le cas contraire, les palettes et autres matériels identifiés et non débarrassés seront stockés à l'extérieur des bâtiments. L'enlèvement et la livraison de ces éléments jusqu'au stand de l'exposant seront à la charge de l'exposant.
- Les opérations finales de montage y compris le nettoyage devront être terminées le mardi 4 février 2014 à minuit.

! Aucun engin motorisé ne sera accepté dans les halls le mardi 4 février 2014, dernier jour du montage (sauf dérogation exceptionnelle de l'organisateur).

⇒ Livraison des marchandises et matériels

Les expéditions de marchandises destinées à l'installation du stand doivent être faites de telle manière qu'elles parviennent au Parc des Expositions impérativement 48 heures avant l'ouverture de la manifestation. La veille doit être considérée comme délai de rigueur.

Les expéditions sont effectuées aux risques et périls de l'exposant, directement sur son stand. Il lui appartient d'être présent ou représenté à l'arrivée des colis. Ceux-ci doivent être bien étiquetés sur chaque côté à l'adresse suivante :

**Parc d'Expositions de Paris Porte de Versailles
Salon RETROMOBILE
Hall 1 Stand n° (lettre + chiffre)
1 place de la Porte de Versailles
75015 Paris - France**

Le Commissariat Général du salon ne peut en aucune façon en assurer la réception, ni la responsabilité.

Pendant l'ouverture du salon à partir du jeudi 6 février 2014, les livraisons sont autorisées pour une durée maximale d'une heure (entre 8h00 et 9h30) après délivrance d'un laissez-passer à l'entrée du Parc à la Porte M. **Aucun stockage n'est autorisé en dehors des stands. A partir de 9h00, plus aucun engin de manutention ne pourra pénétrer dans les Halls (chariot, diable, transpalette, etc...)**

⇒ Déchets d'installation de stands pour le montage

Les exposants ont l'obligation de ne laisser aucun débris résultant de l'installation des stands (emballages vides, chutes de bois, caisses vides, pots de peinture vides...).

Tout stockage à l'intérieur des stands comme dans les allées est formellement interdit.

Les exposants ou leurs sous-traitants doivent prendre toute disposition pour les faire enlever par les véhicules ayant apporté les matériels et marchandises.

RETROMOBILE vous propose une offre de location de bennes pour l'enlèvement des déchets de votre stand en période de montage et de démontage à retrouver sur votre Espace Exposants www.retromobile.fr, rubrique « Ma boutique ».

➔ Surveillance des stands

L'organisateur du salon se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions, mais ne peut assurer le gardiennage de chaque stand. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Les exposants prévoyant une surveillance particulière sur leur stand (conseillé) sont priés d'en informer l'Organisateur en communiquant les noms des personnes présentes et le nom de la société de gardiennage choisie.

L'exposant est responsable de son stand et doit prendre les dispositions nécessaires pour protéger son matériel et l'évacuer dès le soir de la fermeture du salon, s'il n'envisage pas de surveillance.

Les réserves de stand ne sont pas des locaux sécurisés

En ce qui concerne les parkings, ces derniers n'étant pas gardés, il est donc préférable de ne pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur des véhicules, ni d'objets apparents, susceptibles d'attirer les convoitises.

! Les risques de vols sont importants pendant les périodes de Montage et Démontage :
Mettre à l'abri des regards tous matériels ou produits susceptibles d'être volés (écrans plasmas, matériels informatiques, effets personnels...) Cependant, pour plus de sûreté, il vous est vivement recommandé d'exercer une étroite surveillance sur vos stands en y maintenant en permanence une personne jusqu'à la fin du démontage.
Cette personne est votre seule garantie contre le vol.

DEMONTAGE

➔ Évacuation des stands

- L'évacuation des stands pourra démarrer du dimanche 09 février 2014 de 19h00 à minuit pour les stands équipés et jusqu'au lundi 10 février 2014 à midi pour les stands nus.

Attention : les engins motorisés ne pourront intervenir qu'à partir de 20h30 le 9 février.

- L'évacuation des stands et des marchandises devra être terminée aux dates et horaires prévus dans le planning entrées/sorties exposants.
- **Tous les stands équipés seront démontés le dimanche 9 février 2014 à partir de 21h.** Par conséquent, les exposants sont priés de retirer leurs marchandises et effets personnels le soir de la fermeture.

➔ Remise en état des lieux - Déchets de stands pour le démontage

- Les exposants doivent impérativement respecter les périodes de démontage.
- L'emplacement doit être totalement libre de tous décors, matériels et déchets (emballages vides, chutes de bois, caisses vides, pots de peinture vides...) **au plus tard le lundi 10 février 2014 à midi.**

ATTENTION

- L'exposant doit restituer l'emplacement de son stand débarrassé de tous les éléments constituant son stand.
- **L'amende forfaitaire est de 200 € HT / m³** de déchet. Une offre pour l'enlèvement des déchets à 90 € HT / m³ est proposée dans votre rubrique « Ma boutique » sur votre espace exposant : www.retromobile.fr
- Les **dégâts** constatés lors du montage et du démontage des stands seront facturés à l'exposant responsable également de ses prestataires : décorateurs, installateurs, entrepreneurs...
- **L'état des lieux** dégage l'exposant de toute responsabilité en cas de dégâts sur la surface de son stand et les prestations louées à l'organisateur après son départ. Il est réalisé à la demande de l'exposant lors de la remise en état auprès de l'Accueil Exposants. La remise de ce document par votre prestataire lors du démontage est une garantie supplémentaire. Dans le cas contraire, et en cas de dégâts, la facture est adressée à l'exposant.

- Sans état des lieux de sortie l'organisateur se réserve le droit de décider d'une facturation sans accord ni constat de l'exposant.

NOTRE CONSEIL

Si vous utilisez les services d'un décorateur extérieur à votre société, assurez-vous que son devis comporte bien les notions de «pose», de «dépose» de la décoration de votre stand et d'enlèvement des déchets. Si l'indication «dépose» ne figure pas, imposez-la.

! Tous les stands, matériels, marchandises et détritres de tout genre (adhésifs, moquette...) devront impérativement être retirés pour la fin du démontage. S'il ne fait pas appel aux services proposés par l'organisateur, l'exposant s'engage à faire évacuer, puis traiter ses produits dans **le respect de la réglementation en vigueur.**

Les délais de montage expirés, l'Organisateur pourra prendre **aux frais, risques et périls de l'exposant** toutes les mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation des matériels et détritres restant sur l'emplacement ainsi que la destruction des structures et décors de quelque nature que ce soit qui n'auront pas été démontés.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

➔ Circulation

Circulation dans le Parc des Expositions de Paris Porte de Versailles:

- Respect du code de la route,
- Vitesse limitée à 20 km/h,
- Arrêt et stationnement interdits sur les couloirs de circulation.
- La circulation est interdite dans les halls à tout véhicule.

Nous vous remercions par avance de vous conformer à ces mesures et nous vous demandons de bien vouloir en aviser vos installateurs, transporteurs et fournisseurs divers.

N'oubliez pas de leur communiquer votre numéro de stand et de hall.

➔ Accès

Période	Type de véhicule	Stationnement	Porte d'accès	Observations
Du 01/02/2014 au 02/02/2014	Tous types	Auprès du Pavillon 1	Porte T	Sortie porte S ou T
Du 03/02/2014 au 04/02/2014	Tous types	Auprès du Pavillon 1	Porte T	Sortie portes L ou S
Démontage				
Le 09/02/2014 à partir de 18h00	Tous types	Auprès du Pavillon 1	Porte T	Sortie portes L ou S
Le 10/02/2014	Tous types	Auprès du Pavillon 1	Porte T	Sortie portes S ou T

➔ Stationnement

Pendant le montage et le démontage, le stationnement est gratuit autour du hall 1. VIPARIS se réserve le droit de diriger les VL vers un stationnement en parking gratuit, selon l'affluence autour de(s) hall(s) concerné(s)

Attention : à partir du **mercredi 5 février à 8h00**, tous les véhicules positionnés aux abords des halls devront avoir quitté cet emplacement pour se garer dans le parking R, sous peine d'enlèvement par la fourrière.

Nos conseils :

- Pendant le montage, évitez la période 10h00/13h00,
- Évitez les livraisons la veille de l'ouverture du salon,
- Faites repartir vos véhicules dès qu'ils sont déchargés.

Des agents sont mis en place par le Parc des Expositions pour vous aider à circuler et à stationner, suivez attentivement leurs consignes.

Pendant l'ouverture du salon, le parc des expositions propose des abonnements forfaitaires de parking (Accès Porte R -Parking R). A réserver dans votre rubrique « Ma boutique » sur votre espace exposant : www.retromobile.fr

PENDANT L'OUVERTURE

⇒ **Consignes d'accès, de circulation et de stationnement pendant la période d'ouverture au public**

- Livraisons autorisées par la Porte M (durée limitée à 1h) de 7h00 à 8h00 le mercredi 5 février 2014 et de 8h00 à 9h30 à partir du jeudi 6 février 2014
- Aucun stationnement, ni stockage d'aucune sorte ne sont autorisés à l'intérieur du Parc des Expositions de Paris Porte de Versailles.
- Stationnement interdit sur les périmètres de sécurité, dès l'heure d'ouverture au public.

Tout véhicule en infraction sera enlevé sans préavis et aux frais et risques de son propriétaire.

⇒ **Horaires d'entrées des exposants dans les halls**

En période d'ouverture, les halls sont accessibles aux exposants munis d'un badge 1 heure avant l'ouverture du salon au public.

⇒ **Jours et horaires d'ouverture au public**

Le salon RETROMOBILE se tient du mercredi 5 Février 2014 au dimanche 9 février 2014 inclus.

Horaires :

- Mercredi 5 Février de 8 h 00 à 11 h 00 (matinée Presse) et de 11 h 00 à 22 h 00
- Jeudi 6 Février de 10 h 00 à 19 h 00
- Vendredi 7 Février de 10 h 00 à 22 h 00
- Samedi 8 et dimanche 9 Février de 10 h 00 à 19 h 00

⇒ **Nettoyage Général**

Le nettoyage des halls et des allées est effectué chaque matin avant l'ouverture des halls aux exposants.

⇒ **Nettoyage des stands**

Cette prestation n'est pas incluse dans votre stand. Vous pouvez la commander dans la rubrique « Ma boutique » sur votre espace exposant www.retromobile.fr

Elle consiste en un nettoyage quotidien du stand tous les matins avant l'ouverture.

- Descriptif du nettoyage :
Vidage des poubelles
Aspiration des sols

L'exposant ou son décorateur a en charge la gestion des déchets de montage et de démontage de son stand, et doit prendre toutes les dispositions afin d'effectuer ces opérations.

Il est interdit de procéder au nettoyage pendant les heures d'ouverture au public.

Horaires

Le Commissariat Exposants sur site

Vous trouverez toute l'équipe du salon au **Commissariat Général** situé en mezzanine du hall 1.

⇒ Horaires d'ouverture au public du Salon

Mercredi 5 Février (pré-ouverture Presse)	08h00 – 11h00
Mercredi 5 Février	11h00 – 22h00
Jeudi 6 Février	10h00 – 19h00
Vendredi 7 Février	10h00 – 22h00
Samedi 8 Février	10h00 – 19h00
Dimanche 9 Février	10h00 – 19h00

⇒ Horaires de travail (montage, mise sous tension, ouverture, démontage)

	DATES	HORAIRES EXPOSANTS	HORAIRES DE MISE SOUS TENSION
MONTAGE			
Stand Nu	Samedi 1er février	14h - 20h	
Stand Nu	Dimanche 2 février	8h - 20h	
Stand Nu	Lundi 3 février	8h - 22h	14h - 20h
Stand Equipés	Lundi 3 février	14h - 22h	
Tous types de stands	Mardi 4 février	8h - 24h	8h - 24h
OUVERTURE	Mercredi 5 Février	7h - 22h30	7h – 22h30
	Jeudi 6 Février	9h – 19h30	9h – 19h30
	Vendredi 7 Février	9h - 22h30	9h - 22h30
	Samedi 8 Février	9h – 19h30	9h – 19h30
	Dimanche 9 Février	9h – 19h30	9h – 19h30
DEMONTAGE			
Tous types de stands	Dimanche 9 Février	19h30 – Minuit	
Stand Nu	Lundi 10 Février	8h – 12h	

! Conseils

Pour avoir de l'électricité en dehors de ces horaires, n'oubliez pas de commander un **branchement avec alimentation 24h/24**. Pour avoir de l'électricité pendant le montage avant la mise sous tension, **il faut commander un coffret de chantier**